



**INTERCO**  
S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# SAGES-FEMMES DE LA TERRITORIALE MOBILISEZ-VOUS LE 4 NOVEMBRE !

*Le 16 septembre, sans concertation avec les organisations syndicales, le ministère des Solidarités et de la Santé annonçait des mesures concernant les sages-femmes.*

*Ainsi, en janvier 2022, la revalorisation pour les sages-femmes salariées sera de 22 points d'indice (équivalent de 100 euros brut) cumulée à un versement d'une prime mensuelle de 100 euros net.*

## UN MANQUE DE RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT DES SAGES-FEMMES AU QUOTIDIEN

**Pour la CFDT**, nous sommes très loin du compte financièrement pour ces salarié·e·s qu'ils et elles soient du secteur de la territoriale, de l'hospitalier ou du privé.

Dans le cadre de la protection maternelle et infantile, les sages-femmes (maïeuticiennes et maïeuticiens) :

- ▶▶ Offrent une proximité territoriale et participent à l'offre de soins complémentaire aux maternités ;
- ▶▶ Garantissent, auprès de la femme enceinte, une prévention psychomédicosociale et un suivi global de la grossesse et postnatal ;
- ▶▶ Participent aux activités de planification et d'éducation familiale ;
- ▶▶ Assurent des actions de soutien à la parentalité, à la promotion de la santé et à l'éducation à la santé sexuelle et affective.



**Le 4 novembre, Interco Cfdt s'associe aux actions de la fédération des Santé-Sociaux pour la prise en compte des nouvelles compétences développées par ces professionnel·le·s**



# SAGES-FEMMES DE LA TERRITORIALE MOBILISEZ-VOUS LE 4 NOVEMBRE !

**INTERCO**  
S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

## PLUSIEURS REVENDICATIONS À DÉFENDRE

Pour la CFDT, différents axes sont à prendre en compte :

- ▶ La réingénierie complète du diplôme permettra de revoir la grille de classification pour déterminer le niveau de rémunération en adéquation avec le référentiel d'activités, de compétences et de formation défini dans le cadre de la réingénierie ;
- ▶ La reconnaissance des sages-femmes enseignantes comme relevant d'une double appartenance, territoriale et universitaire afin de faciliter l'accès aux filières de recherche en maïeutique ;



- ▶ Le développement de maisons de naissances gérées par les sages-femmes (ce qui répond à un besoin de la population et évite l'engorgement des maternités) ;
- ▶ La nécessité d'un nouveau statut pour l'exercice de la profession de sage-femme et une revalorisation salariale ;
- ▶ La reconnaissance d'une filière dite féminisée à sa juste valeur.

▶ **Interco CFDT a déposé un préavis de grève le 4 novembre pour que les sages-femmes de la territoriale fassent entendre leurs voix en PMI, en planning familial et soient entendu-e-s aux niveaux national et local par les conseils départementaux.**

### VOTRE CONTACT CFDT

Pour adhérer en ligne à la CFDT,  
flashez ce QR-Code.



[interco.cfdt.fr](http://interco.cfdt.fr)



/intercocfdt



@interco\_cfdt